

Le pilotage de la protection de l'enfance : acteurs et outils

Journée d'étude de l'ONED
22 janvier 2016

Table ronde : Le pilotage au niveau national : acteurs et outils

Isabelle Grimault,
Sous-directrice de l'Enfance et de la Famille, direction générale de la Cohésion sociale

ONED : Quel sens la DGCS donne-t-elle au pilotage ?

Isabelle Grimault : Je vais repartir des deux premières interventions. Mme Rossignol a, je crois, bien cadré la manière dont l'État souhaite aujourd'hui appréhender l'ensemble des enjeux de la protection de l'enfance et les rôles très partagés autour de cette mission. Même si, comme elle l'a rappelé, c'est une mission confiée aux départements. Je vais donc mettre un peu plus en évidence comment la direction générale de la Cohésion sociale, et donc le ministère des Affaires sociales et de la Santé, peut être le bras armé et l'acteur de cette implication. Mon intervention entre également en lien avec les constats faits dans le cadre de la MAP qui ont été intégrés dans l'ensemble des travaux menés par Madame Rossignol et dont nous avons assuré le suivi.

L'important au travers de ces différents enjeux est que le pilotage de la politique de la protection de l'enfance se fonde beaucoup sur un partage de responsabilité en ce qui concerne les actions portées autour de la protection de l'enfance.

L'enjeu global est de donner un sens qui peut être porté à différents niveaux, même si l'on compte aussi beaucoup sur la manière dont cette politique est reconnue au niveau national. L'expression de « l'angle mort » a été beaucoup employée. En effet, parfois, on ne voyait pas bien tandis qu'à d'autres moments, face à d'autres acteurs, l'enjeu de la responsabilité devenait marquante et directement porté par l'État, tels que les travaux menés dans le cadre de Genève.

Cela signifie donc que l'État doit être aussi présent et nous avons un certain nombre d'actions à mettre en œuvre dans ce cadre. L'enjeu est d'être garant et également facilitateur, puisque plusieurs acteurs d'État sont interpellés dans ce cadre.

La direction générale de la Cohésion sociale opère à différents niveaux.

Elle met en œuvre l'accompagnement. Il s'agit de l'accompagnement des textes qui sont élaborés à partir de ces différents constats. Elle a ainsi participé aux étapes successives de la feuille de route, aussi bien dans le suivi des groupes de réflexion et de travail, dans l'apport des constats qu'elle-même a pu faire grâce à sa vision globale du processus de protection de l'enfance et également dans le cadre de l'élaboration du texte de la loi que vous connaissez.

Son rôle est aussi de poser une certaine articulation de ses politiques en interne. En effet, on retrouve, au sein de la direction générale de la Cohésion sociale, l'accompagnement de la protection de l'enfance et son volet rédaction de texte principalement. Mais elle couvre aussi dans son champ tout ce qui concerne les questions d'insertion, les actions auprès des familles, des questions autour du handicap. Elle assure aussi l'animation au sein des ministères sociaux, comme sur les questions de santé par exemple.

Son rôle sera également d'assurer la seconde étape de l'élaboration des textes pour la déclinaison de la loi qui va bientôt être mise en œuvre avec les différents instruments, tels que les décrets, les référentiels et l'animation des groupes de travail.

La direction est aussi à l'articulation des différents ministères, soit dans le cadre de groupes de travail spécifiques, soit en appui auprès du conseil national de protection de l'enfance lorsque ce dernier sera créé auprès du premier ministre.

Enfin, la direction a pour rôle de suivre et d'accompagner les opérateurs (tels que le GIPED) qui vont pouvoir jouer un rôle dans le cadre de la protection de l'enfance.

Voici la vision générale et d'actions plus particulières que la direction peut mettre en place.

ONED : Au niveau de la direction, quels sont les enjeux et les acteurs identifiés tant au niveau national qu'au niveau territorial ?

Isabelle Grimault : Je crois que j'en ai évoqué un certain nombre au niveau du ministère proprement dit et de la direction générale de la Cohésion sociale. La concertation menée par la ministre, Mme Rossignol, de même que les constats mis en évidence par la présentation de la MAP montrent le rôle et l'importance d'un certain nombre d'acteurs, au-delà des acteurs sociaux. La Justice est un partenaire avec une place tout à fait spécifique. On voit bien que l'Éducation nationale, la Santé de façon très globale, l'Intérieur dans une certaine mesure, sont également des intervenants et des acteurs qu'il faudra mettre en cohérence et en dynamique d'action, aussi bien au niveau national dans le cadre du conseil national qu'au niveau local au travers de protocoles d'action ou de coordination qui vont se décliner progressivement via la mise en place de la loi et de certaines mesures de la feuille de route.

L'important c'est la volonté de poser cette coordination dans un sens d'efficacité. Il ne s'agit pas simplement de rassembler les différents acteurs et leur demander d'agir. Il faut aussi mettre en évidence les points sur lesquels ils vont être utiles et pertinents dans l'action au bénéfice de la protection de l'enfance, c'est-à-dire des enfants pris en charge. Il convient de poser des principes d'engagement d'action et de déclinaison opérationnelle de ces actions.

ONED : Quels sont les outils que vous voulez promouvoir ou avec lesquels vous voulez accompagner ce changement ?

Isabelle Grimault : Plusieurs outils peuvent être retrouvés dans le cadre de la proposition de loi. Je pense notamment au protocole de coordination sur les questions de prévention qui doit être mise en place au niveau des départements, ainsi qu'au protocole autour de la prise en charge et du passage des jeunes devenus majeurs entre la protection et les dispositifs de droit commun. Je pense également au rôle que va jouer un médecin au sein des services départementaux pour coordonner l'ensemble des actions dans ce cadre-là et qui aura aussi pour interlocuteur les acteurs de l'État, des hôpitaux et de la santé.

Les différentes coordinations se situent à chacun des niveaux et aux moments-clés finalement du parcours de l'enfant, de sa prise en charge : au moment de la détermination de la nécessité d'une intervention renforcée parce que l'enfant est en risque de danger et puis à chacune des étapes de sa vie et de sa prise en charge, et bien évidemment enfin à l'issue de cette prise en charge.

Pourquoi ces différentes étapes et pourquoi ce caractère opérationnel ? L'action autour de la protection de l'enfance doit effectivement intégrer l'ensemble des politiques publiques autour des enfants et de leur famille. Ces politiques doivent permettre un étayage supplémentaire pour protéger et mieux compenser les difficultés de ces enfants afin de les intégrer complètement dans le champ de l'intervention publique classique. C'est un enjeu essentiel au regard de la complexité parfois extrême des situations auxquelles sont confrontés les acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance pour mettre en œuvre les actions et solutions pertinentes pour ces enfants.